



COMMENT RÉAGIR EN CAS DE CHUTE DE NEIGE ?



Nos conseils pratiques de prévention climatique

Les chutes de neige peuvent rapidement transformer notre environnement et compliquer nos déplacements quotidiens. **Les conditions hivernales exigent une vigilance accrue**, que vous soyez en ville ou sur la route. Découvrez les mesures essentielles à adopter pour faire face aux épisodes neigeux et garantir votre sécurité dans toutes les situations.

LES RISQUES LIÉS AUX CHUTES DE NEIGE

- **Les toitures surchargées par la neige peuvent s'effondrer ou s'affaisser**, causant des dégâts majeurs aux habitations.
- **Les piétons sont particulièrement vulnérables aux glissades sur les trottoirs verglacés**, entraînant un risque de fractures et traumatismes.
- **Les branches d'arbres**, fragilisées par le poids de la neige, **menacent de céder et de tomber sur les passants**.
- La visibilité réduite par les flocons **augmente les accidents de circulation et ralentit les interventions des secours**.
- **Les infiltrations d'eau** lors de la fonte des neiges provoquent des dommages aux murs et aux fondations.
- Les câbles électriques, sous le poids de la neige, **risquent de rompre et d'entraîner des coupures de courant**.

AVANT LES ÉPISODES NEIGEUX

La préparation aux épisodes neigeux commence par **quelques vérifications d'usage.**

- **Vérifiez l'état de votre toiture.**
L'installation de **garde-corps** sur le toit représente une solution préventive efficace, particulièrement dans les zones où les chutes atteignent plusieurs centimètres d'épaisseur.
- **Renforcez la structure** avec des étais supplémentaires les vérandas et extensions, pendant la saison hivernale.
- **Nettoyez vos gouttières** en enlevant les feuilles mortes pour faciliter l'écoulement de l'eau lors de la fonte.
- **Isolez correctement vos canalisations extérieures** avec des manchons adaptés et fermez le robinet d'alimentation du jardin.
- **Vérifiez le bon fonctionnement de vos appareils de chauffage.**
- **Faites ramoner vos conduits de cheminée** au moins une fois par an.
- **Stockez quelques provisions non périssables et des bouteilles d'eau** au cas où vous ne pourriez pas sortir pendant plusieurs jours.



PRÉPAREZ UN **KIT DE SECOURS** EN CAS DE CONFINEMENT

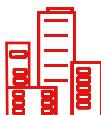
- Lampes de poche avec piles neuves.
- Radio portable.
- Couvertures supplémentaires et médicaments de première nécessité.



Notez aussi les numéros d'urgence et ceux de vos proches à proximité du téléphone.



PENDANT LES ÉPISODES NEIGEUX



EN VILLE

- Déneigez le trottoir. **Renseignez-vous auprès de votre mairie, c'est peut être de votre ressort.**
- Faites déneiger votre toit. **Vous pourriez être tenu responsable en cas d'incident** causé par la chute d'un bloc de neige sur un passant.

Et respectez quelque consignes

- **N'obstruez pas les bouches d'égout** ou les caniveaux.
- **Raclez la neige** avec une pelle, en la stockant « en cordon » le long des murs ou clôtures.
- Couvrez-vous bien et **utilisez des chaussures adaptées.**
- **Prenez des petites pelletées** pour éviter les maux de dos.
- **Répandez du sel avec modération** en évitant les pieds d'arbres et les massifs, ou mieux, utilisez du sable.

Si vos enfants jouent dans la neige

- **Ne les laissez pas faire de la luge dans la rue ou à proximité d'obstacles** (arbres, clôtures...).
- Pensez à leur **donner régulièrement de l'eau à boire.**
- **Ne les laissez pas jouer seuls dehors.**



SUR LA ROUTE

Avant de partir

- **Renseignez-vous** sur les conditions de circulation et de prévisions météo.
- Mettez des **pneus neige**, ou prévoyez des **chaînes**.
- Vérifiez la **pression des pneus et la batterie.**
- Emportez des **câbles de démarrage** et du **liquide lave-glace résistant au froid.**

Durant le trajet

- **Évitez les petites routes** moins entretenues et préférez les grands axes déneigés.
- **Adoptez une conduite souple.**
- **Anticipez** les ralentissements et évitez les coups de volant.

EN CAS D'URGENCE, APPELER LES SECOURS !

- **18 - Pompiers**
- **15 - Samu**
- **112 - Numéro d'urgence européen**



Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif.
Valables en date du 1^{er} janvier 2025. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Generali Iard, Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.
N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

